



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 19 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **15 novembre 2024**
Présents : **19**
Votants : **24**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoint
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Patrick MICHEL	a donné pouvoir	à	Catherine BARBERO
Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	à	Mildred PUISSANT
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTS :

Fabrice BUSSY, Jean-Marc SIOZAC, William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Ngoc Loi TRAN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2024-58 : ADMINISTRATION GENERALE – Commissions municipales – Modification de la composition de la commission Finances et Vie économique

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 76,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.2122-22,

Vu la délibération en date du 24 septembre 2020, modifié par délibération en date du 20 novembre 2020, 16 décembre 2020, 2 avril 2021, 15 décembre 2021, 17 février 2022, 11 avril 2022, 30 juin 2022 et du 9 juin 2023 décidant d'arrêter le nombre et la composition des 8 commissions communales, dont celle de la commission Finances et vie économique en particulier.

Considérant qu'il convient de rectifier la composition de la commission finances et vie économique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procédé de désignation par vote à main levée des Conseillers municipaux qui siégeront au sein de la commission municipale « Finances et vie économique » :

Se présentent (à confirmer en séance):

- Catherine BARBERO
- Claude SCHAEFFER
- Laurence AUDIBERT
- Fabrice BUSSY
- Fanny BILLY
- Ngoc Loï TRAN
- Jean-Marc SIOZAC
- Isabelle JODIN
- Arnaud SCHMITT
- Jean-Marc LONGEQUEUE
- Christophe PRUDHOMME

Sont élus :

- Catherine BARBERO
- Claude SCHAEFFER
- Laurence AUDIBERT
- Fabrice BUSSY
- Fanny BILLY
- Ngoc Loï TRAN
- Jean-Marc SIOZAC
- Isabelle JODIN
- Arnaud SCHMITT
- Jean-Marc LONGEQUEUE
- Christophe PRUDHOMME

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 novembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Maire,
Arnaud BRUNET